Régie du Bâtiment

Plan de garantie no: 007257
Parties communes

Soreconi
Société pour la résolution des conflits Inc.
Dossier 041104001

Richard Marleau, es qualité de représentant du Syndicat de Copropriété « SDC Les Habitations Melatti, 7014 Marie -Rollet et 7011 Louis -Hébert à Lasalle »

Bénéficiaire-demandeur

c.
Les Constructions G. Melatti Inc.

Entrepreneur-défendeur

et
La Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ Inc.

Administrateur- mis en cause

Décision corrigée

ARBITRAGE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DE GARANTIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS NEUFS

Arbitre
Alcide Fournier
555, Boul. René-Lévesque Ouest,
Bureau 1220,
Montréal, Qc
H2Z 1B1

Décision corrigée

Deux erreurs cléricales se sont glissées dans la décision originale du 6 janvier 2005.

A la première page, il manque un chiffre dans le numéro civique de la rue Louis-Hébert : il faut lire 7011 Louis-Hébert et non 701 Louis-Hébert.

À l'article 4 de la décision, il faut lire « avril 2001 » et non « avril 2002 ».

À des fins de commodité, nous reproduisons ci-après la décision avec les corrections.

Alcide Fournier
Arbitre

17 janvier 2005